

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ACTE D'ENGAGEMENT**Personne publique contractante :**

Nom : Lycée Les Pannevelles, Provins

Adresse : route de Chalautre, la petite, CS60300,
77481 Provins Cedex

Téléphone : 01.60.58.55.80 Télécopie : 01.60.67.79.73

Adresse E-mail : int.0771336j@ac-creteil.fr

MARCHE DE TRAVAUX**POUR LA MISSION SUIVANTE :**
-rénovation du système de vidéosurveillance
du lycée

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 29/03/2017

Page réservée à l'Administration contractante**NUMERO DU MARCHE**PERSONNE PUBLIQUE : **Lycée Les Pannevelles**.....
Adresse : Route de Chalautre, la petite, CS60300, 77481, Provins Cedex.....
Téléphone : 01.60.58.55.80 Télécopie : 01.60.67.79.73
Adresse E-mail : int.0771336j@ac-creteil.frPersonne responsable du marché : Nom : Monsieur Mermier Silvio
(Pouvoir Adjudicateur) Qualité : proviseur**OBJET DU MARCHE : MARCHE DE TRAVAUX**
POUR LA MISSION SUIVANTE :
-rénovation du système de vidéosurveillance
du lycée

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

Marché passé selon la procédure adaptée, en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

MONTANT ANNUEL DU MARCHÉ :

Montant forfaitaire annuel du marché = euros H.T (T.V.A à 20,00 %)
 (en valeur M_0 du marché) = euros T.T.C

Mois M_0 = Mois précédant celui où se situe la date de remise des offres.

Durée du marché : 1 an avec possibilité de reconductions annuelles selon modalités fixées au C.C.A.P.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus
 : M Mollaret, adjoint-gestionnaire du Lycée Les Pannevelles

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur Vauvre**

Imputation budgétaire : budget de l'EPLE
 ALO/FOURNI/02CAMERA.....

Délai de validité de l'offre : Cent cinquante (150) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ARTICLE 1^{er} : CONTRACTANT

Le Lycée, Etablissement Public Local d'Enseignement de la Région Ile-de-France désigné en page 1 du présent Acte d'Engagement, agit en qualité de personne publique, représentée par le Proviseur en qualité de Pouvoir Adjudicateur.

Le Titulaire du marché, identifié ci-dessous, agit en sa qualité d'exploitant.

| | |
|--|------------|
| Nom, prénom et qualité du signataire : | (1) |
| Adresse professionnelle : | (1) |
| Téléphone : Télécopie : | (1) |
| <input type="checkbox"/> agissant pour son propre compte | (2) |
| <input type="checkbox"/> agissant pour le compte de la société : | (2) et (3) |

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> La Société pour qui j'agis est une P.M.E au sens de la définition donnée au II de l'article 48 du Code des marchés publics. |
| <input type="checkbox"/> La Société pour qui j'agis est une S.C.O.P au sens de la définition donnée à l'article 854 du Code des marchés publics. |
| <input type="checkbox"/> La Société pour qui j'agis n'est ni une P.M.E, ni une S.C.O.P au sens des définitions données aux articles 48 et 54 du Code des marchés publics. |

L'Exploitant, après avoir souscrit le présent marché :

. S'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés dans le marché, à exécuter les prestations demandées aux prix forfaitaires mentionnés à l'article 2 ci-après ;

et . S'engage, conformément aux dispositions prévues à l'article 46 du Code des marchés publics, dans l'hypothèse où il ne les aurait pas déjà produits, à produire, dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la demande de la Personne Responsable du Marché, une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

| |
|--|
| <p>(1) = A compléter (2) = Option à choisir (3) Indiquer : le nom, l'adresse et le numéro SIREN de la Société ; préciser le numéro de registre du commerce (ou répertoire des métiers) et la ville d'enregistrement, ou les références de son inscription à un ordre professionnel, ou les références de l'agrément donné par l'autorité compétente lorsque la profession à laquelle il appartient est réglementée.</p> |
|--|

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ARTICLE 2 : Montant du marché

| |
|--|
| <i>Le souscripteur remplira les zones grisées</i> |
|--|

Le montant global forfaitaire du marché, à compter du 01 février 2017 est :

| | |
|---|---------------------|
| P_{GF} = Prix global forfaitaire : | |
| Prix Hors T.V.A : | (en chiffres) |
| T.V.A au taux de 20,00 % : | (en chiffres) |
| ----- | ----- |
| Prix T.T.C : | (en chiffres) |
| <u>Prix T.T.C en lettres :</u> | |

Les prix sont établis en valeur du Mois M₀ qui est le mois qui précède celui où se situe la date limite fixée, dans la lettre et dans le règlement de consultation, pour la remise des offres.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.3 du C.C.A.P.

Le prix global forfaitaire se décompose comme indiqué dans l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement.

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)**ARTICLE 3 : Durée du marché****3.1 : Durée du marché**

La durée du présent marché sera de 1 an au maximum à compter du 2 mai 2017.

ARTICLE 4 : Paiement du titulaire**4-1 : Compte à créditer :**

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Numéro du compte : | |
| Compte au nom de : | |
| Nom et adresse de l'organisme : | |

Le titulaire du marché joindra un R.I.B au plus tard à l'appui de sa première demande de règlement.

Les Sociétés, autres que des P.M.E ou des S.C.O.P, pourront bénéficier, sur leur demande expresse indiquée ci-après, du versement d'acomptes mensuels ; à défaut, le versement des acomptes sera trimestriel.

Le Candidat/Titulaire (non P.M.E et non S.C.O.P) choisira l'option qui lui convient

- Le Titulaire, n'étant ni une P.M.E, ni une S.C.O.P au sens des articles 48 et 54 du C.M.P, souhaite bénéficier du versement d'acomptes mensuels.
- Le Titulaire, n'étant ni une P.M.E, ni une S.C.O.P au sens des articles 48 et 54 du C.M.P, accepte le versement d'acomptes semestriels.

Les modalités de paiement (acomptes mensuels ou acomptes trimestriels, décomptes annuels et décompte final du marché) sont indiquées à l'article 4.3 du C.C.A.P.

En cas de sous-traitance, les paiements du ou de chaque sous-traitant seront faits selon les modalités indiquées dans l'Annexe ou l'Acte Spécial de sous-traitance.

4-2 : Avance forfaitaire :

Dans l'hypothèse où le montant forfaitaire annuel du marché (**P_{GF}** mentionné à l'article 2 précédent) est supérieur à 50.000 € HT, le titulaire a droit, conformément aux dispositions du I de l'article 87 du Code des marchés publics, à une avance forfaitaire dont le montant sera égal à cinq pour cent (5 %) dudit montant forfaitaire annuel.

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

| |
|--|
| <input type="checkbox"/> Le titulaire refuse de percevoir l'avance forfaitaire. |
| <u>OU</u> (Choix à faire par le souscripteur) |
| <input type="checkbox"/> Le titulaire accepte de percevoir l'avance forfaitaire dont les conditions de versement et de remboursement sont fixées à l'article 4.1 du C.C.A.P. |

| |
|---|
| SOUSCRIPTION DU MARCHÉ |
| Le présent marché est souscrit le : ; à |
| Par : |
| L'offre demeure valable durant cent cinquante (150) jours calendaires comptés à partir de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation. |
| (Cachet + Signature en originaux) |

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée pour un montant global forfaitaire (P_{GF}) annuel de :

. Montant H.T :

. T.V.A (à 20,00 %) :

. Montant T.T.C :

Les montants mentionnés sont exprimés en valeur du mois d'établissement des prix (mois « M₀ »), tel que ce mois est défini à l'article 2 du présent Acte d'Engagement.

A, le

La Personne Responsable du Marché (Pouvoir Adjudicateur) (Nom, Qualité, Signature) :

NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché est notifié le

Dans le cas où la notification est faite par lettre recommandée, l'avis d'accusé de réception sera joint.